



PAR COURRIEL

Rimouski, le 14 juillet 2026

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
kim.maloney@bape.gouv.qc.ca

Objet : Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures
du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas
côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire
du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Réponses aux questions complémentaires – DQ8

Madame,

Par la présente, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
vous transmet les réponses aux questions complémentaires dans le cadre du
processus l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE).

**Question 1 : Les démarches d'information et de consultation menées, de
2021 à 2024, dans le cadre la réalisation de l'étude d'impact sur
l'environnement à portée régionale auraient permis de rejoindre des
participantes et participants répartis en trois groupes : 1) les
représentantes et représentants du milieu municipal, 2) les membres des
Premières Nations Wolastoqiyik Wahsipekuk et Mi'gmaq et 3) les
organismes à caractère environnemental ou régional (PR6, p. 27 et 28).**

**a) Des membres de la société civile, soit des citoyennes et citoyens non
associés à des groupes constitués, ont-ils fait partie de ces
démarches consultatives ? Si oui, de quelles façons ont-ils été
consultés ?**

Réponse 1 a) : La société civile n'a pas été consultée directement dans le
cadre de cette démarche. Toutefois, les MRC et municipalités, en tant
qu'instances représentatives de leur population, sont présumées bien
connaître les préoccupations, les enjeux et les besoins de leur milieu.

...2

Il convient également de rappeler que ce programme s'applique à un vaste territoire couvrant deux régions administratives, ce qui explique le recours à ces partenaires territoriaux pour relayer les réalités et les priorités des collectivités concernées.

Néanmoins, le Ministère a réalisé quelques actions visant la population en général, en plus de la diffusion en 2021, dans des hebdomadaires qui couvrent le territoire concerné par le programme, de l'avis public annonçant le dépôt de l'avis de projet auprès du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. En février 2024, le Ministère a envoyé aux parties prenantes consultées le lien vers la page Web portant sur le programme afin qu'elles le partagent avec leurs citoyens ou leurs membres. Enfin, le Ministère a invité le grand public à émettre son opinion sur le programme dans un message Facebook ciblant le territoire concerné. Le Ministère a transmis le même message aux parties prenantes consultées en leur demandant de le relayer via leurs propres outils de communication. Quelques-unes ont par la suite confirmé au Ministère avoir effectivement partagé l'invitation à donner son opinion sur le programme avec leurs citoyens ou leurs membres.

b) À votre connaissance, certains des groupes consultés auraient-ils, de leur côté, consulté la société civile au sujet du programme de protection des infrastructures ? Si oui, de quelles façons ont-ils été consultés ?

Réponse 1 b) : À la connaissance du Ministère, aucune information ne permet de confirmer que les organismes consultés ont mené, de leur côté, des démarches de consultation auprès de la société civile relativement au Programme. Une telle possibilité ne peut toutefois être exclue. Le Ministère n'a cependant pas été informé de l'existence de consultations de cette nature ni des modalités selon lesquelles elles auraient pu être réalisées.

Question 2 : Concernant le sondage en ligne acheminé aux municipalités dans le cadre de la deuxième analyse multicritères (PR3.1, p. 202).

a) À qui précisément au sein de la municipalité ce sondage est-il adressé ?

Réponse 2 a) : Le sondage est transmis à la direction générale de la municipalité. Il revient ensuite à cette dernière de déterminer la ou les personnes, ou encore le service le mieux placé pour y répondre, selon leurs rôles et responsabilités au sein de l'organisation municipale.

b) Comment les MRC concernées pourraient-elles contribuer à ce sondage ?

Réponse 2 b) : Si la municipalité juge que l'avis de la MRC est pertinent dans le cadre du sondage, elle peut la consulter et intégrer les préoccupations de la MRC dans sa réponse au sondage.

c) Quelles directives le MTMD fournit-il aux personnes-ressources responsable d'y répondre ? Quelles compétences ou expertises sont attendues de la personne ou de l'équipe désignée ?

Réponse 2 c) : Préalablement à l'envoi du sondage par courriel à la municipalité, un appel est fait à sa direction générale afin de l'informer du sondage à recevoir, de son objectif et de son fonctionnement.

Le Ministère s'attend à ce que l'équipe municipale se concerte au besoin afin que les réponses reflètent les orientations et la réalité du milieu. Aucune expertise particulière n'est requise. Il appartient à la municipalité de désigner les personnes qui participeront aux discussions et de déterminer qui répondra au sondage en son nom.

Les questions du sondage portent principalement sur les activités locales, la préservation des paysages ainsi que l'intégration visuelle des mesures d'adaptation envisagées. Elles visent donc à recueillir la connaissance du milieu détenue par les autorités municipales plutôt qu'une expertise technique spécialisée.

d) Par ailleurs, quelles sont les exigences du MTMD à l'égard de la consultation par les municipalités de leur population avant de formuler leurs réponses ?

Réponse 2 d) : Le Ministère n'impose aucune exigence quant à la consultation préalable de la population par les municipalités avant qu'elles ne répondent au sondage.

Il appartient à chaque municipalité de déterminer la démarche qu'elle juge appropriée pour formuler ses réponses. Elle peut, si elle le souhaite, consulter sa population ou tout autre intervenant pertinent afin d'éclairer sa réflexion. Toutefois, cette démarche demeure à sa discrétion et ne constitue pas une condition de participation au sondage.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Directeur de la coordination
et des relations avec le milieu,


Original signé électroniquement, s'y référer pour authenticité

Gabriel Simard-Johnson

GSJ/JD